

Les impacts « anti-développement » des dispositions fiscales prévues dans les règles proposées sur le commerce numérique à l'OMC

Réalisé par Deborah James

publié en ligne le 20 septembre 2019, <https://rdcu.be/bRyEC>

Development

Résumé: La capacité des pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dépendra essentiellement de leur capacité à mobiliser des ressources, notamment par le biais de la fiscalité. Toutefois, les nouvelles règles proposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) menacent la capacité de tous les pays à générer des recettes fiscales en imposant l'activité des sociétés multinationales (SMN). Sous le prétexte de nouveaux pourparlers sur le "commerce électronique", les plus grandes multinationales cherchent à arranger les règles internationales dans le but d'empêcher les gouvernements d'évaluer les tarifs sur les transactions internationales ainsi que les taxes sur les bénéfices des entreprises. Si les négociations à l'OMC aboutissent à un accord contraignant, les secteurs de l'économie dont la croissance est la plus rapide et la plus rentable seront définitivement affranchis de l'obligation de contribuer aux infrastructures sociales et physiques sur lesquelles leurs entreprises sont fondées et les gouvernements ne seront pas en mesure de subvenir aux besoins sociaux et de développement de leurs populations.

Mots clés: **taxe, commerce, commerce électronique, commerce numérique, économie numérique, développement**

La capacité des pays en développement à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dépendra essentiellement de leur capacité à mobiliser des ressources, notamment par le biais de la fiscalité. Toutefois, les nouvelles règles proposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) menacent la capacité de tous les pays à générer des recettes fiscales en imposant l'activité des sociétés multinationales (SMN).

Des milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures, les services et la création d'emplois seront nécessaires pour atteindre les ODD. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) met en garde contre l'endettement croissant des pays en développement à des niveaux insoutenables, qui les rend vulnérables à un effondrement total face aux chocs exogènes comme les catastrophes climatiques qui sont de plus en plus fréquentes. Si les gouvernements donateurs réduisent les budgets d'aide publique au développement (APD), les pays en développement perdent des milliards de dollars sous forme de flux financiers illicites (IFF), ce qui entrave leur capacité à financer leurs propres priorités de développement.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), (OCDE 2019), le G20, l'ONU, les gouvernements et les militants de la société civile de par le monde sont en quête de solutions à l'évasion fiscale et au transfert des bénéfices, qui coûteraient annuellement, estime-t-on, plus de 500 milliards de

dollars aux pays en développement, limitant ainsi gravement leur capacité à satisfaire leurs besoins financiers nationaux.

Ces dernières années, l'accélération de la numérisation de l'économie mondiale aggrave ces problèmes et entraîne de lourdes conséquences. Compte tenu de l'expansion du commerce fondé sur la technologie, une économie de plus en plus numérisée aura d'autres répercussions sur la fiscalité dans tous les pays. Par exemple, dans une plateforme de travail de services en ligne, où le siège social, la main-d'œuvre, l'achat et la livraison ont lieu sous différentes juridictions fiscales, où les bénéfices seront-ils enregistrés et l'impôt évalué ? Le régime fiscal actuel ne tient pas compte comme il se doit de l'évolution des modèles d'affaires découlant de la numérisation. La perte de recettes résultant de l'arbitrage fiscal entre sociétés numériques est, en fait, encore plus importante dans les pays développés que dans les pays en développement, en raison de leur plus grande taille et des marchés plus vastes en jeu dans le commerce numérique.

Cependant, ce qui est beaucoup plus pernicieux et inconnu, c'est le fait que les efforts de réforme actuels pourraient être menacés par des propositions sur le "commerce électronique" à l'OMC. Sous le couvert du "commerce électronique", les géants du Big Tech cherchent des moyens d'obtenir de nouveaux droits au profit sur les marchés du monde entier, tout en veillant à ce que les nouvelles règles leur permettent d'éviter

le paiement des impôts sur les marchés qui leur rapportent des profits.

À la demande de Google, Amazon, Facebook et d'autres géants du Big Tech, les États-Unis ont déposé les premières propositions sur le " commerce électronique " en juillet 2016. Depuis lors, tous les pays développés ont fait des propositions sur le sujet, dans le but de lancer de nouvelles négociations à l'OMC lors de la dernière réunion ministérielle qui a eu lieu à Buenos Aires en décembre 2017. Mais à ce moment-là, le Groupe africain, l'Inde et certains gouvernements progressistes d'Amérique latine se sont rendu compte de certaines des nombreuses implications négatives et, avec l'appui de la société civile, ont pu refuser un nouveau mandat aux auteurs de ces propositions.

Depuis lors, certains membres de l'OMC se réunissent en marge de l'OMC pour tenter d'entamer des pourparlers, même sans un mandat " multilatéral " de tous les membres. Et c'est exactement ce qu'ils ont fait en mars 2019 : un groupe de 76 pays - tous des pays développés rejoints par une vingtaine de gouvernements de pays en développement en faveur du néolibéralisme¹ - a annoncé le démarrage de nouvelles négociations en vue d'un accord " plurilatéral " à l'OMC.

Si le commerce électronique en soi peut être utile pour le développement d'un pays, les règles proposées aboutiraient à une nouvelle constitution pour l'économie numérique, qui donne aux entreprises de nouveaux droits pour opérer sur les marchés tout en menottant la supervision des nouveaux géants du numérique par les autorités publiques.

Les répercussions des pourparlers proposés sur le développement sont multiples. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'ils empêcheraient les pays en développement d'utiliser leur plus grande ressource, les données, pour leur propre développement (Singh 2017). Elles pourraient nuire également aux industries locales en concurrence avec les géants du numérique (Munu 2019) ; aggraver les inégalités entre les pays sans réduire l'écart numérique ; consolider le pouvoir de monopole des plus grandes SMN au détriment de la démocratie et du développement; exposer davantage tous aux risques des crises financières ; avoir des

impacts majeurs sur l'emploi et les droits des travailleurs ; compromettre la protection de la vie privée et des données personnelles ; exposer les femmes et les personnes de couleur à une discrimination fondée sur des algorithmes (Smith 2017) ; et empêcher les pays en développement d'utiliser les exigences de performance dont se sert chaque pays développé. Elles ne contiennent pas non plus de dispositions relatives au développement, car les règles s'appliqueraient de la même manière aux pays, quel que soit leur niveau de développement. J'ai abordé les vastes implications du développement dans une autre communication (James 2019a, 2018, 2017). Une lettre signée en avril 2019 par 315 organisations issues de plus de 90 pays, pour la plupart en développement, a montré que la société civile était largement alarmée par nombre de ces préoccupations². Mais la question des conséquences fiscales n'a pas encore été pleinement abordée dans le contexte des débats sur les implications en général.

Les propositions fiscales dans les négociations commerciales sur le commerce numérique et leurs répercussions défavorables au développement

Les promoteurs des négociations sur le commerce numérique cherchent à consolider le modèle commercial proche de l'exploitation des géants du Big Tech, qui est bien connu à l'heure actuelle et consiste à :

- a) Obtenir le droit d'opérer sur des marchés et essayer en même temps de
- b) Consolider la déréglementation (les entreprises comme Airbnb sont connues pour leur fonctionnement dans des zones de réglementation grise) ;
- c) Bénéficier d'un apport illimité en main d'œuvre bon marché (la faible rémunération des chauffeurs est à l'origine du « succès » de Uber) ;
- d) Recueillir légalement ou illégalement des quantités massives de données personnelles d'utilisateurs dans le monde entier (les scandales de Facebook en matière de collecte de données sont bien connus, mais Google en recueille encore plus et les associe aux données des cartes de crédit des

¹ Argentine; Bénin; Brésil; Brunei Darussalam; Chili; Chine; Colombie Chili; Chine; Colombie; Costa Rica; Côte d'Ivoire; El Salvador; Honduras; Hong Kong; Kenya; Lao PDR; Malaisie; Mexique; Mongolie Malaisie; Mexique; Mongolie; Myanmar; Nicaragua; Nigeria; Panama; Paraguay; Pérou; Corée du Sud; Taiwan; Thaïlande; Turquie; et Uruguay

² Lettre de la société civile contre les règles sur le commerce électronique à l'Organisation mondiale du commerce (OMC): 1er avril 2019. ourworldisnotforsale.net/2019/Digital_trade_2019-04-01-fr.pdf.

consommateurs et de localités pour mieux cibler la publicité) ;

- e) Maintenir des positions de monopole en excluant ou en rachetant des concurrents (Google et Apple ont été condamnés à des amendes et Amazon fait l'objet de poursuites) ; et
- f) Éviter le paiement des impôts (Amazon n'a payé aucune taxe fédérale sur 11,2 milliards de dollars de revenus en 2018 et a même bénéficié de remboursements).

En général, il existe deux sources de recettes fiscales liées au commerce : les droits de douane, qui sont des impôts payés par les entreprises pour le privilège de générer des bénéfices dans un pays (il s'agit généralement de droits de douane sur les importations, mais il existe aussi des droits d'exportation) et l'imposition des bénéfices des entreprises étrangères opérant dans une juridiction.

Bien que l'évasion fiscale mondiale et les problèmes de FFI soient dus en grande partie aux fausses facturations commerciales et à d'autres problèmes liés au commerce, ces questions ne sont pas traitées à l'OMC.

Au lieu d'évaluer la manière dont les règles actuelles de l'OMC contribuent à la crise mondiale de l'évasion fiscale dans le cadre des nouvelles propositions sur le " commerce numérique ", certains membres de l'OMC cherchent à minimiser ou à interdire aux pays d'évaluer les deux types de taxes, en adoptant une série de sept dispositions différentes. Malheureusement, bien que les ministères des Finances aient participé aux discussions mondiales sur les réformes fiscales, ces mêmes membres de l'OMC ont carrément omis (ou bloqué) les discussions sur les implications anti-développement des dispositions fiscales prévues dans les propositions relatives au " commerce électronique à l'OMC.

Dispositions relatives aux tarifs

Les propositions visant à réduire les droits de douane sur les sociétés comprennent des dispositions qui cherchent à rendre permanent le moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques, à relever le seuil d'imposition des droits de douane sur le commerce des colis individuels (de minimis) et à éliminer les droits de douane sur les produits des technologies de l'information.

Ces dispositions pourraient avoir des effets dévastateurs sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) nationales qui sont les principales

sources d'emploi dans les pays en développement. Des décennies d'expérience montrent que lorsque les pays libéralisent sans renforcer leurs capacités nationales et leur politique traditionnelle de développement, ils sont plus susceptibles d'être inondés d'importations qui éliminent les MPME existantes au lieu d'assister à une expansion magique des exportations (Munu 2019).

Une dérogation permanente aux droits de douane sur les transmissions électroniques (TE). Les transmissions électroniques comprennent des produits électroniques tels que les films (Netflix), les vidéos (YouTube), la musique (iTunes d'Apple) et les livres (Amazon), ainsi que d'autres biens et services qui sont essentiellement électroniques comme les logiciels. En 1996, les membres de l'OMC ont convenu d'un moratoire sur les taxes frontalières sur les transmissions électroniques. Ce moratoire a été renouvelé tous les deux ans. Sur le plan politique, il est " échangé " contre une dérogation qui aide à maintenir la certitude dans l'industrie des médicaments génériques dans les pays en développement, à éviter que des poursuites soient intentées contre eux par des pays détenteurs de brevets, même lorsque le pays en développement exerce ses droits durement acquis aux flexibilités prévues par les Règles de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC). Dans le langage de l'OMC, c'est ce qu'on appelle la dérogation de plainte en situation de non-violation de l'Accord sur les ADPIC". Cela signifie que pour que les pays en développement aient plus de certitude quant à l'accès aux médicaments pour les pauvres, il est interdit à ces pays de percevoir des droits de douane sur Netflix.

En fait, les SMN qui font le commerce des produits numérisables ont fait pression pour que les dérogations tarifaires sur les TE soient renouvelées sur une base permanente. En réalité, les États-Unis ont fait pression pour qu'elles deviennent permanentes lors de la dernière réunion ministérielle, tout en s'opposant au renouvellement de l'accès aux médicaments (dans l'intérêt de leur lobby pharmaceutique). En fin de compte, les deux dérogations ont été renouvelées, mais elles viennent à expiration en décembre.

La question est de savoir pourquoi les ventes de produits numérisables, qui dépendent pourtant de l'infrastructure, des systèmes éducatifs, des technologies de communication et d'autres ressources dans les pays destinataires, ne contribueraient pas à ces coûts ? Pourquoi les détaillants nationaux devraient-ils être en concurrence avec des détaillants en ligne qui ont été effectivement subventionnés en obtenant un accès en franchise de droits à leurs marchés ?

Un nouveau document de recherche instructif publié par la CNUCED sous le titre "La croissance du commerce des transmissions électroniques : les implications pour le Sud " fait des vagues dans les négociations de l'OMC (Banga 2019). L'économiste Rashmi Banga de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a démontré les implications potentielles d'un renouvellement du moratoire concernant le prélèvement des droits de douane sur les transmissions électroniques pour les pays en développement. Si l'on compare le moratoire à droits nuls avec les taux tarifaires (consolidés) actuels sur les transmissions électroniques et les produits numérisables, le moratoire n'a coûté que 0,2 milliard USD aux pays développés, alors que le coût pour les pays en développement s'élève à environ huit milliards USD aux pays en développement, soit 40 fois les revenus de l'ensemble des pays développés. Ainsi, le moratoire aurait pour conséquence le transfert des milliards de dollars de recettes tarifaires à Netflix, YouTube, Apple, Amazon et d'autres, directement de l'assiette fiscale des pays en développement.

Un minimum élevé pour les petits colis en franchise de droits (de minimis). L'évaluation et la perception des droits de douane, comme toutes les taxes, entraînent des coûts administratifs, et il existe un niveau auquel les coûts dépassent les recettes. Le de minimis est le niveau auquel un pays fixe la valeur minimale d'un paquet qui vaut la peine de faire l'objet d'une évaluation fiscale et d'imposition. Ana B. Hinojosa, Directrice de la conformité et de la facilitation à l'Organisation mondiale des douanes, a déclaré lors de la Semaine africaine du commerce électronique, organisée par la CNUCED à Nairobi en décembre 2018, que l'on s'accorde depuis longtemps à dire que chaque pays devrait avoir un niveau de minimis adapté à son niveau économique, compte tenu des différentes structures des économies à différents niveaux de développement, y compris l'éventail des recettes internes pour son assiette fiscale ainsi que les coûts administratifs. Le lobby des entreprises, et en particulier l'industrie de la livraison exprès des États-Unis, qui serait l'un des principaux bénéficiaires de l'augmentation du commerce des petits colis, propose un de minimis "raisonnable". Mme Hinojosa a souligné que le niveau de minimis des États-Unis n'est que de 800 USD - ce qui signifie que tous les colis d'une valeur inférieure ou égale à 800 USD sont admis en franchise de droits aux États-Unis. Il s'agit d'un niveau très élevé et très spécifique aux différents types de recettes fiscales aux États-Unis (notamment l'absence de taxe à la valeur ajoutée, ou TVA). Elle a mis en garde contre l'universalisation de ce système en raison de son manque de pertinence pour

d'autres pays, en particulier les pays en développement.

La suppression des droits de douane sur les produits des technologies de l'information. Les groupes de pression des entreprises et les gouvernements qui les représentent ont inclus des dispositions dans les négociations commerciales sur le commerce numérique pour obliger les pays à adhérer à l'Accord sur les technologies de l'information et à son expansion (ATI et ATI-II). L'ATI (et son élargissement subséquent sous le nom d'ATI-II) impose un tarif nul sur certains produits que les membres de l'OMC ont réussi à inclure dans la liste des ATI, parce qu'ils seraient liés à l'industrie des technologies de l'information (TI). Certains pays comme l'Inde ont refusé de se joindre à l'expansion, parce que au lieu de favoriser une expansion de leur industrie des TI comme le prétendaient les promoteurs, leurs industries nationales des TI ont été décimées après avoir connu des importations massives de produits des TI moins chers due à la réduction de leurs tarifs à zéro. Très peu de pays en développement sont membres de l'ATI initial ou élargi. Ainsi, l'obligation d'adhérer à l'ATI ou à l'ATI-II dans le cadre d'un éventuel accord sur le commerce numérique pourrait entraîner non seulement un effondrement des industries informatiques nationales, mais aussi la perte de recettes tarifaires importantes provenant de centaines de produits informatiques dans les pays en développement.

Pourquoi ces recettes tarifaires sont-elles très importantes pour les pays en développement ? Dans le cas de l'Afrique, les taxes commerciales sont fondamentales et nécessaires en raison de la structure économique de l'Afrique et des expériences uniques au fil des ans. Les économies africaines sont toujours tributaires des exportations de produits de base et l'augmentation des impôts sur le revenu est encore limitée en raison de la faible part de la population dans le secteur formel. Les pays industrialisés dépendent moins des taxes à l'importation en raison de leur capacité d'augmenter les taxes provenant d'autres sources. Par exemple, selon les indicateurs de développement de 2017 publié par la Banque mondiale, certains pays d'Afrique et des Caraïbes dépendent fortement des taxes commerciales en tant que pourcentage des recettes :

Quelques exemples Impôts sur le commerce international en tant que pourcentage des recettes:

• Somalie	37,4
• Bahamas	34,8
• Jamaïque	33,9
• Namibie	32,5
• Botswana	31,7
• Liberia	30,0
• Sainte-Lucie	29,2
• Côte d'Ivoire	27,8
• Bangladesh	24,5
• Petits Etats caraïbes	33,9

Toutefois, les pays développés dépendent beaucoup moins des droits de douane en tant que pourcentage de l'ensemble de leurs recettes fiscales.

Quelques exemples Impôts sur le commerce international en tant que pourcentage des recettes

• Monde	3,6
• Japon	1,4
• Etats-Unis	1,0
• Norvège	0,2
• Union européenne	0,0

Source: Indicateurs du Développement de la Banque mondiale, 2017

L'expérience de l'Afrique au fil des ans a poussé les pays à avancer prudemment en matière de suppression des droits de douane dans l'espoir de récupérer les recettes auxquelles ils ont renoncé par d'autres moyens. Le FMI (Baunsgaard et Keen, 2005) a réalisé une étude qui a examiné la libéralisation du commerce sur une période de 25 ans dans le but de déterminer si les pays qui ont libéralisé le commerce et perdu des recettes tarifaires ont pu les remplacer par d'autres recettes fiscales intérieures, y compris la TVA. Cette étude a révélé que si les pays à revenu élevé ont pu remplacer les recettes commerciales par d'autres recettes fiscales intérieures, les pays à revenu intermédiaire n'ont pu récupérer que 40 à 60 cents pour chaque dollar perdu en taxes commerciales. Toutefois, les pays à faible revenu n'ont pu récupérer que 30 % des recettes perdues.

Dispositions ayant une incidence sur l'évaluation de l'impôt sur les sociétés

Les dispositions visant à réduire les recettes tarifaires auraient de graves répercussions négatives sur les budgets des pays en développement, mais les propositions comprennent également des dispositions qui permettraient aux sociétés d'éviter l'imposition de leurs bénéfices. Il s'agit notamment de lever les exigences en matière de transfert de technologie, d'interdire aux gouvernements d'exiger la divulgation du code source (qui permet aux pays comme les États-Unis d'examiner le code source des logiciels fiscaux pour s'assurer que les entreprises ne trichent pas sur les déclarations fiscales) et d'interdire les exigences en matière de localisation des données et la présence locale, deux mesures essentielles pour que les pays puissent évaluer les déclarations fiscales et tenir les pays responsables lorsqu'ils contreviennent aux règles fiscales intérieures.

L'interdiction aux gouvernements d'exiger un transfert de technologie. Bien que les promoteurs du commerce numérique cherchent à réduire les obstacles tangibles au commerce tels que les tarifs douaniers, ils ont cherché à accroître les obstacles intangibles tels qu'une protection juridique accrue des "droits de propriété intellectuelle (DPI)". Les entreprises numériques comptent davantage sur les DPI par rapport à leurs homologues analogiques. Selon la CNUCED, "les redevances (c'est-à-dire les paiements) pour l'utilisation des DPI étrangers sont passées de moins de 50 milliards de dollars en 1995 à 367 milliards en 2015" (CNUCED 2018). Mais au sein de l'OMC, l'Accord sur les ADPIC prévoit certaines flexibilités dans l'application des monopoles en matière de brevets, tout en offrant une protection juridique à d'autres. Par exemple, les pays les moins avancés (PMA) ne sont pas tenus d'appliquer les règles de l'Accord sur les ADPIC concernant les monopoles de brevets et les données d'essais avant 2033. L'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC exige que les pays développés fournissent des incitations au transfert de technologie, mais ils n'ont jamais accepté les demandes des pays en développement pour remplir réellement cette exigence. Au lieu de cela, ils ont fait pression sur les pays qui ont adhéré à l'OMC pour qu'ils acceptent des restrictions plus onéreuses sur le transfert de technologie.

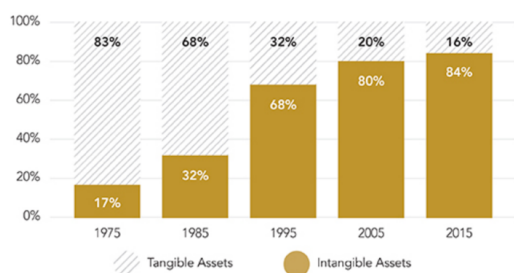
La question du transfert de technologie est souvent un facteur indirect de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine dans laquelle les entreprises américaines accusent les entreprises chinoises d'exiger illégalement qu'elles transfèrent de la technologie, afin que ces entreprises soient autorisées à opérer sur le marché chinois et à en profiter. Il n'est donc pas surprenant que les documents de lobbying des SMN et

plusieurs propositions de pays contiennent des dispositions visant à interdire le transfert de technologie dans le cadre des propositions sur le " commerce numérique ". Ces propositions illustrent comment les négociations commerciales numériques vont bien au-delà du " commerce électronique " et touchent une myriade de domaines économiques en vue de renforcer le pouvoir des plus grandes sociétés.

Au lieu de faciliter le transfert de technologie pour tenir la promesse de réduire l'écart numérique, les dispositions des négociations sur le commerce numérique ne feraient que rendre les technologies brevetées plus inaccessibles aux pays en développement, accroître le poids des biens incorporels dans les chaînes de valeur mondiales et faire en sorte que ces pays bénéficient moins encore du commerce mondial.

COMPOSANTES DE LA VALEUR MARCHANDE DE S&P 500

COMPONENTS of S&P 500 MARKET VALUE



Tangible assets = Actifs corporels

Intangible Assets = Actifs incorporels

Source: *Etude sur les Actifs Incorporels par Ocean Tomo, 2017*

Un article paru dans la revue « Fortune » démontre en détail " comment Uber joue le jeu de passe-passe fiscal " en utilisant des monopoles de brevets pour enregistrer des profits dans des sociétés fictives dans des paradis fiscaux (O'Keefe et Jones 2015).

Dans son rapport phare sur le commerce et le développement, la CNUCED explique ce lien :

Du fait de la concentration croissante des marchés d'exportation, les grandes entreprises ont renforcé leur capacité à tirer des rentes des « obstacles plus récents et plus intangibles à la concurrence », ce qui se traduit par une

protection accrue des droits de propriété intellectuelle et par leur capacité à exploiter les règles et réglementations nationales pour transférer les bénéfices et éviter des impôts. L'augmentation conséquente du rendement des monopoles engendrés par les DPI, ainsi que la réduction des coûts fiscaux relatifs des grandes entreprises, crée un terrain de jeu inégal. Les exercices empiriques réalisés pour le présent rapport portent à croire que l'envolée de la rentabilité des grandes sociétés multinationales - une source de prédominance des très grandes entreprises dans le commerce international et la finance - et leur concentration croissante ont joué un rôle majeur dans la baisse de la part mondiale des revenus du travail, aggravant ainsi les inégalités des revenus individuels.

Il en va de même pour la part mondiale des recettes commerciales des pays en développement. La CNUCED note, en outre, que:

les services dérivés d'actifs incorporels dont la localisation géographique peut être déterminée presque à volonté par les entreprises - tels que les actifs financiers ou les droits de propriété intellectuelle (DPI) - peuvent désormais être "échangés" plus librement entre des juridictions à fiscalité plus élevée et à fiscalité plus faible et au sein des sociétés multinationales (SMN) elles-mêmes. Dans l'ensemble, ces processus ont fait pencher la répartition de la valeur ajoutée en faveur du capital, en particulier du capital transnational, dont les propriétaires restent pour la plupart basés dans des pays développés.

Il est extrêmement hypocrite de remarquer que les négociations qui, selon leurs auteurs, aideront les pays en développement à combler le fossé numérique et à accroître leurs capacités technologiques dans un large éventail de secteurs, portent sur des règles proposées qui visent à limiter cet accès technologique de manière à entraver également leur capacité à financer leurs propres innovations.

Interdiction d'exiger la divulgation du code source. Un certain nombre de pays à l'OMC proposent d'interdire ou de restreindre la capacité des gouvernements à exiger l'accès au code source, sa divulgation ou son transfert dans les logiciels (ou les algorithmes ou secrets commerciaux). Selon l'avocate spécialisée en droit commercial, Sanya Reid Smith,

certaines autorités fiscales, comme celles des États-Unis, accèdent au code source du logiciel utilisé pour la comptabilité, la planification fiscale, la préparation des déclarations fiscales et la conformité pour le vérifier, le copier et le divulguer à des experts pour obtenir leurs conseils. Cette vérification des codes sources, des algorithmes ou des secrets commerciaux par les autorités ne sera pas possible pour ceux qui accepteraient les propositions de l'OMC sur le commerce électronique, qui rendrait plus difficile la détection de l'évasion fiscale (Smith 2017).

L'interdiction des exigences en matière de stockage local des données. L'un des principaux objectifs du groupe de pression des multinationales est d'obtenir le droit de transférer des données au-delà des frontières, tout en interdisant aux gouvernements d'exiger que les entreprises qui exercent leurs activités sur leur territoire stockent les données, voire une partie de données liées à leurs activités sur des serveurs locaux. Cette disposition représente une grave menace au développement, car les données constituent l'actif le plus précieux aujourd'hui et l'élément vital de l'économie future. Quelles que soient les entreprises qui dominent l'intelligence artificielle (IA) dans leur secteur, elles domineront leurs industries ; et l'IA dépend des ensembles massifs de grandes données pour former la machine à prendre des décisions. Des groupes comme « IT for Change » ont beaucoup écrit sur la valeur des données pour les pays en développement et sur la nécessité pour ces derniers de conserver le droit de contrôler leurs propres données et de ne pas autoriser de nouvelles règles exigeant que les SMN aient des droits sans limite de collecter, de traiter et de contrôler leurs données pour faire des profits privés (Singh, 2019 et 2017).

Toutefois, la disposition proposée qui interdit le stockage local des données a également des incidences fiscales. De nombreux pays exigent que les données des entreprises étrangères soient stockées localement afin que les autorités fiscales aient la possibilité d'examiner les données en cas d'audit ou d'obligation d'examen. Par exemple, la Nouvelle-Zélande exige que tous les dossiers commerciaux soient stockés dans des centres de données situés en Nouvelle-Zélande afin de se conformer à la loi sur les recettes intérieures et de permettre aux autorités fiscales de s'assurer que les sociétés transnationales paient les impôts appropriés sur le revenu.

Il existe des traités d'assistance mutuelle en matière juridique auxquels les autorités peuvent faire appel, mais il faut souvent des années pour venir à bout des procédures en vertu de ces traités. Certaines des

propositions de réforme fiscale contiennent des dispositions qui permettraient de régler en partie les problèmes d'accès à l'information, mais il y a une différence entre le partage de l'information fournie par une société à un gouvernement avec un autre, et l'accès direct de l'autorité réglementaire aux dossiers financiers, comme dans le cas d'une société financière en ligne qui prétend être faillite et disparaît avec les actifs des déposants.

L'interdiction des exigences en matière de présence locale. Le droit fiscal traditionnel exige un établissement stable (ES) afin de déclencher l'obligation de payer l'impôt sur les sociétés. De nombreux pays exigent que les entreprises qui ont l'intention de fournir des services sur leur territoire maintiennent une présence locale pour cette raison (en plus d'avoir une filiale ou une succursale où l'on peut demander réparation, en cas de fraude ou d'abus des consommateurs ou des travailleurs, par exemple). Étant donné que les entreprises fournissent de plus en plus de services numériques sans établir une présence locale, de nombreux partisans de la réforme fiscale ont l'intention d'aborder cette exigence.

Cependant, les sociétés numériques résistent, au même moment, à cette réforme aux règles fiscales mondiales, car elles cherchent à obtenir le droit d'opérer sur les marchés à travers le monde tout en interdisant aux gouvernements d'exiger une présence locale. Il serait en conséquence très difficile pour les gouvernements d'exercer leur juridiction sur la société afin d'évaluer physiquement les impôts. Étant donné qu'il n'y aurait pas d'actifs physiques qui peuvent être confisqués en cas de manquement aux obligations fiscales, cela peut également avoir des conséquences graves pour l'application de loi.

Les réductions de recettes ont des coûts économiques et sociaux élevés, en ce sens que les avantages découlant d'une réduction des recettes fiscales l'emportent rarement sur les coûts. Les données de l'OCDE et des agences de l'ONU montrent que les décisions d'investissement des entreprises dépendent davantage de la prestation des services publics, comme une main-d'œuvre qualifiée et saine, la stabilité sociale, juridique et politique, et des infrastructures par rapport aux taux d'imposition. Quand Amazon a lancé un appel aux villes des États-Unis pour qu'elles se présentent comme le meilleur site pour son prochain siège social, elle a demandé que les villes fournissent tout, notamment une main-d'œuvre instruite, des transports publics efficaces, la culture, des espaces verts et des infrastructures solides - et en même temps, elle a demandé aux mêmes villes qui devraient de faire

les frais de tous ces investissements, des allègements fiscaux les plus conséquents. Mais rien n'indique que leur décision était fondée sur l'allègement fiscal.

La réforme fiscale dans le monde est une priorité absolue pour les pays en développement, et les débats mondiaux sur le développement se concentrent sur les milliards de dollars d'investissements nécessaires pour atteindre les OMD. La question qui se pose est donc de savoir pourquoi, dans les pourparlers sur le commerce électronique que les promoteurs présentent comme "un outil au service du développement" – il y a tant de propositions ayant des implications négatives en matière de fiscalité. Le commerce électronique peut faire partie de la stratégie globale de développement économique d'un pays, mais cela est bien différent d'accepter un ensemble de règles rédigées par Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft pour les aider à éviter de payer leur juste part d'impôts aux pays en développement et développés, à consolider leurs avantages sur les entreprises non numériques et nationales, tout en leur permettant de profiter des vastes réserves de données provenant de leurs populations.

Les récents efforts au G20 et ailleurs sont insuffisants

Parallèlement, la question de l'imposition des transactions et des sociétés numériques devrait être abordée au niveau international - non pas pour faciliter l'évasion fiscale des sociétés numériques, mais pour aider les pays à évaluer correctement les impôts sur les transactions et sociétés numériques.

Lors des récentes réunions du G20, les ministres des Finances ont convenu d'œuvrer en faveur de la définition d'une approche mondiale unique applicable aux entreprises numériques. Le résultat le plus potentiellement positif de cet effort est peut-être l'introduction de méthodes de partage des bénéfices. Mais c'est loin d'être le système unitaire exigé par les pays en développement du G24 et reste donc encore insuffisant.

Parallèlement, le sommet des dirigeants du G20, assisté par le directeur général de l'OMC, a fait pression en faveur d'une " piste Osaka " en mettant en relief le soutien aux règles proposées pour le commerce numérique à l'OMC. Heureusement, cette tentative a été rejetée par l'Afrique du Sud, l'Inde et l'Indonésie.

Certains pays, comme la France, ont annoncé leur intention de commencer à taxer les sociétés numériques qui profitent de l'arbitrage fiscal pour éviter l'imposition. Mais, il faudra trouver au niveau

international une solution qui ne pourra pas être écartée par des moyens détournés pour éviter l'imposition des sociétés par le biais d'accords commerciaux.

Les pays ont besoin de l'industrialisation numérique et non des règles proposées sur le commerce numérique

En dehors des implications fiscales, la question du contrôle de la valeur économique des données est au cœur des négociations sur le commerce numérique. Les géants du Big Tech sont les plus appréciés en termes de formation de capital - cinq sur les sept grandes sociétés mondiales sont les Géants du Big Tech des Etats-Unis - parce qu'elles possèdent les données.

La capacité à mettre les données et la technologie au service du développement économique par le biais de l'industrialisation numérique est une question qui prend de l'ampleur dans les milieux du commerce et du développement (Singh 2019, James 2019b). Il s'agit notamment de développer l'économie régionale des données au Sud grâce à des stratégies telles que la mise en place de l'infrastructure informatique en nuage, l'infrastructure de données et les renseignements sur les données, y compris l'intelligence artificielle. La publication de la CNUCED intitulée « Coopération numérique Sud-Sud pour l'industrialisation : Un agenda de l'intégration régionale »(Banga et Kozul-Wright 2018) énonce un programme pour réaliser cette transformation essentielle.

La libéralisation des règles du commerce numérique affaiblira encore davantage la capacité des pays en développement à générer des ressources pour répondre aux besoins essentiels du développement et à atteindre les ODD. A cela s'ajoutent les besoins financiers croissants pour financer la réduction de l'écart numérique, en termes de fourniture d'électricité, de routes, de distribution postale, d'accès à une large bande à coût abordable et accessible et de compétences numériques. Enfin, les pays en développement auront besoin de ressources supplémentaires pour passer à la prochaine étape du financement de l'industrialisation numérique.

Ainsi, en plus de la suppression prématurée de la possibilité d'utiliser les tarifs pour protéger l'industrie naissante, les négociations commerciales numériques pourraient menacer considérablement les recettes provenant à la fois des tarifs douaniers et des impôts sur les sociétés, dont les pays en développement ont besoin pour financer les besoins réels de développement comme la santé, l'éducation, les

infrastructures et même les investissements nécessaires pour élargir l'accès aux technologies, qui sont tous beaucoup plus essentiels au développement que l'expansion souhaitée du commerce électronique.

Les technologies numériques et l'intelligence artificielle perturberont également les industries traditionnelles. L'atténuation de ces perturbations économiques sera coûteuse et intensifiera les pressions sur les gouvernements. Dans un article révélateur paru dans le New York Times et écrit par l'un des principaux investisseurs au monde dans l'IA, Kai-Fu Lee, émet une mise en garde en disant que:

Il me semble inévitable qu'une grande partie de l'argent créé par l'IA. devra être transférée à ceux dont les emplois ont été supprimés. Cela ne semble réalisable que par le biais de politiques keynésiennes d'augmentation de la dépense des recettes publiques, vraisemblablement mobilisées par l'imposition des sociétés riches.

Il reconnaît que cela n'est possible qu'en Chine et aux États-Unis, où se trouvent les sociétés d'IA.

Par conséquent, si la plupart des pays ne sont pas en mesure de prélever des impôts sur les sociétés d'IA. ultra rentables pour subventionner leurs travailleurs, quelles options auront-ils ? Je n'en vois qu'un seul : A moins qu'ils ne souhaitent plonger leur population dans la pauvreté, ils seront obligés de négocier avec le pays qui fournit la plupart de leurs logiciels d'IA. - la Chine ou les États-Unis - et de dépendre essentiellement de ces pays, en recevant en contrepartie des allocations sociales, pour que les sociétés des pays concernés continuent à bénéficier des leurs utilisateurs. De tels arrangements économiques vont réorienter les alliances géopolitiques actuelles. (Lee 2017)

Si les SMN numériques mondiales aboutissent dans leur principal coup de force pour obtenir les droits permanents de contrôler la collecte, le traitement et l'utilisation des données mondiales et de ne pas payer d'impôts sur leurs revenus, c'est l'annonce d'un scénario futur probable. L'adoption de nouvelles règles sur le commerce numérique par l'OMC va instaurer des politiques fiscales ayant des effets potentiellement dévastateurs sur les recettes fiscales nécessaires au développement et empêcher les pays en développement d'investir dans l'industrialisation numérique à l'avenir.

Les promoteurs issus des pays développés encouragent les gouvernements des pays des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie, et en particulier les PMA, à participer aux négociations, qui se déroulent chaque mois à Genève. Depuis le lancement des pourparlers, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Kenya y ont adhéré, bien que les avantages pour ces pays africains soient encore méconnus. Les auteurs de la proposition aimeraient faire preuve d'une dynamique suffisante pour obtenir un mandat pour des pourparlers multilatéraux d'ici la prochaine réunion ministérielle, qui aura lieu en juin 2020 au Kazakhstan. Compte tenu de leurs (fausses) promesses d'aide, ils sont susceptibles d'obtenir de nouveaux adhérents.

Pour ceux qui viennent des pays qui participent aux négociations, il serait utile de renseigner le gouvernement au sujet des conséquences fiscales des règles proposées. De même, pour les pays qui n'y adhèrent pas, les défenses du gouvernement pourraient être renforcées par l'examen des implications fiscales potentielles.

Les SMN du Big Tech sont persuadées que les accords commerciaux permettent d'enclôser des dispositions contre l'imposition qu'elles ne pourraient pas obtenir par des moyens démocratiques. Il faudra que les experts en politique commerciale et fiscale et les défenseurs du développement unissent leurs efforts pour préserver l'espace de la politique fiscale en faveur du développement durable, contre les empiètements de l'évasion fiscale des multinationales au moyen des accords commerciaux.

Deborah James (djames@cepr.net) est la directrice des programmes internationaux du Center for Economic and Policy Research (<http://cepr.net/other-languages/en-francais/>) et elle coordonne le réseau global Notre monde n'est pas à vendre (OWINFS) network (<http://ourworldisnotforsale.net/fr>).

Références

- Banga, Rashmi. 2019. Growing Trade in Electronic Transmissions: Implications for the South, UNCTAD Research Paper No. 29: February. https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ser-rp-2019d1_en.pdf.
- Baunsgaard, Thomas and Michael Keen. 2005. Tax Revenue and (or?) Trade Liberalization, IMF Working Paper: June.
- James, Deborah. 2019a. Giant tech corporations try to launch a WTO 2.0 to cement digital colonialism through international treaties, América Latina en Movimiento, June. <http://cepr.net/publications/op-eds-columns/giant-tech-corporations-join-forces-with-the-wto-to-try-to-launch-a-wto-2-0-to-cement-digital-colonialism-through-international-treaties>.
- James, Deborah. 2019b. « Le Sud a besoin de politiques de numérisation des données », affirmation des experts de la société civile *SUNS South-North Development Monitor* #8889, 16 avril 2019. http://ourworldisnotforsale.net/2019/TWN_data-policies_FR.pdf.
- James, Deborah. 2018. "Results of the 11th ministerial conference of the WTO," ALAI.net, April 24, 2018. https://ourworldisnotforsale.net/2018/ALAI_ministerial_results.pdf.
- James, Deborah. 2017. Douze raisons de s'opposer aux règles sur le commerce électronique à l'OMC, *Huffington Post*, 12 mai 2017. https://ourworldisnotforsale.net/2019/WTO_12_reasons_v2_FR.pdf.
- Kozul-Wright, Richard and Rashmi Banga. 2018. South-South digital cooperation for industrialization: A regional integration agenda, UNCTAD: 17 April, 2018. <https://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=2099>
- Lee, Kai-Fu. 2017. The Real Threat of Artificial Intelligence, *The New York Times*: 24 June.
- Munu, Martin Luther. 2019. E-commerce et MPME: quelles règles commerciales pourraient améliorer le climat des affaires en Afrique? Notre Monde n'est pas à vendre, Mars 2019. https://ourworldisnotforsale.net/2019/Munu_Africa_FR.pdf.
- O'Keefe, Brian and Marty Jones. 2015. Revenue Do-Si-Do: How Uber plays the tax shell game, *Fortune Magazine*, <http://fortune.com/2015/10/22/uber-tax-shell/>, 22 October.
- OECD. 2019. Programme de travail visant à élaborer une solution fondée sur un consensus pour relever les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, Paris, 31 mai 2019, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/progr-amm-de-travail-visant-a-elaborer-une-solution-fondee-sur-un-consensus-pour-relever-les-defis-fiscaux-soulevees-par-la-numerisation-de-l-economie.htm>.
- Singh, Parminder Jeet. 2019. Les pays du Sud adoptent une position ferme sur la géo-économie des données, *SUNS* #8890, 17 avril. https://ourworldisnotforsale.net/2019/TWN_data-geo-economics_FR.pdf.
- Singh, Parminder Jeet. 2017. L'industrialisation numérique dans les pays en développement - Un aperçu du monde des affaires et de la politique (Sommaire) https://ourworldisnotforsale.net/2018/ITfC_ind_num_pd.doc.
- Smith, Sanya Reid. 2017. "Some preliminary implications of WTO source code proposals," TWN Briefing Series, <https://www.twn.my/MC11/briefings/BP4.pdf>.
- UNCTAD. 2018. Rapport sur le Commerce et Le Développement 2018: Pouvoir, Plateformes et l'illusion du libre échange. Conférence d' Nations Unies sur le Commerce et Le Développement, https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/tdr2018_fr.pdf.

Pour plus d'informations sur les impacts potentiels des propositions relatives à l'économie numérique en français, veuillez consulter le site suivant : <http://ourworldisnotforsale.net/fr>.